

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 24 mars 2015
PROCES VERBAL**

L'an deux mil quinze, le 24 mars, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Messieurs Jean-Marc Ertz et Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen), Madame Véronique Winckel et Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf), Messieurs Yves Gillig et Eric Siefert (commune de Gingsheim), Madame Marie-Claire Burger et Monsieur Pascal Rague (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth et Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen), Messieurs Robert Gerber et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Michel Ettliger et Valentin Gebhardt (commune de Schwindratzheim), Monsieur Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Messieurs Francis Guenin et Werner Dudt (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller),
Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U. commune de Hochfelden),
Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden),
Monsieur Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn),
Monsieur Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn),
Monsieur Matthieu Schehrer qui donne procuration à Monsieur Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn).

Monsieur le Président Georges Beck souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie pour leur présence. Il prie les délégués de bien vouloir l'excuser pour l'erreur de date survenue. La date de réunion mentionnée sur l'ordre du jour n'est pas identique à celle indiquée sur la convocation.

Il aborde ensuite l'ordre du jour qui comporte l'adoption du budget de l'exercice 2015 ce qui nous permettra de poursuivre les travaux d'investissement du programme pluriannuel.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 25 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 16 décembre 2014

Point n° 2 de l'ordre du jour : Instauration d'une ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par, délibération du 4 mars 2008, le comité directeur avait autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne avait donné lieu au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €.

Par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. Cette ligne de trésorerie avait été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010 et donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €.

Par délibération en date du 2 mars 2010, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. A ce titre des crédits avaient été mobilisés du 27 août au 30 novembre. Le montant maximum du décaissement s'était élevé à 187 000 € et avait donné lieu au paiement de frais d'un montant total de 564,02 € soit 300 € au titre de la commission d'engagement et 264,02 € au titre des intérêts.

Par délibération en date du 1^{er} mars 2011, le comité directeur avait autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie tout en portant le montant maximum du décaissement de 300 000 € à 500 000 €. Ce renouvellement avait été autorisé pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Le montant maximum du décaissement en 2012 avait atteint 467 600 €. Le montant total des intérêts réglés au titre de la ligne de trésorerie s'est élevé à 1 258,70 € dont 500 € pour la commission d'engagement

Par délibération en date du 21 février 2012, le comité directeur a décidé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €. Le montant des crédits débloqués au 6 février 2012 s'élevait à 207 600 €. Ces crédits avaient été remboursés totalement le 15 mars 2012. Aucun déblocage n'avait par la suite été opéré jusqu'au 28 décembre 2012 date à laquelle un tirage d'un montant de 181 300 € a dû être effectué dans l'attente de l'encaissement du coût de travaux mis en recouvrement. Le montant des intérêts acquittés en 2012 s'élève à 2 353,99 € hors commission d'engagement d'un montant de 600 €.

En date du 15 février 2013, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. En 2013, aucun déblocage n'a été opéré. Néanmoins selon les dispositions du contrat le S.I.C.T.E.U. a été amené à régler des frais pour non utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 1 316,05 €

Enfin en date du 4 mars 2014, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €. Aucun déblocage n'a été effectué néanmoins, le SICTEU a été amené à verser des frais pour non utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 944,42 € ainsi qu'un montant de 1 000 € au titre d'une commission d'engagement.

Récapitulation :

Exercices	Intérêts versés
2008	2 453,02
2009	786,89
2010	264,02
2011	758,70
2012	2 353,99
2013	1 316,05
2014	944,42

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers. A noter qu'en début d'exercice, le taux d'intérêt appliqué à ce mode de financement s'élevait à 1,86%.

Comme annoncé en comité directeur du 16 décembre dernier, au cours de l'exercice 2015, le SICTEU aura notamment à faire face aux dépenses liées au programme pluriannuel en cours.

- Solde maîtrise d'œuvre : 84 040 € h.t.
- Solde maîtrise d'œuvre Hohfrankenheim rue de l'Ecole : 10 400 € h.t.
- Travaux d'auto-surveillance : 103 491,41 € h.t.
- Travaux pluriannuel Hohfrankenheim (GCM) : 161 015,50 € h.t.
- Travaux pluriannuel Gingsheim (GCM) : 209 792,50 € h.t.

- Travaux pluriannuel Kirrwiller (GCM) : 62 820 € h.t.
- Travaux pluriannuel Schaffhouse sur Zorn (Wicker) : 81 866 € h.t.
- Travaux pluriannuel Bosselshausen (Wicker) : 192 030 € h.t.
- Travaux pluriannuel Waltenheim sur Zorn (Wicker) : 400 € h.t. (solde)
- Travaux rue de l'Ecole à Hohfrankenheim (Wicker) : 191 771 € h.t.

A noter que le S.I.C.T.E.U. n'a pas inscrit de reste à réaliser en 2015 et qu'il bénéficiera de subvention pour les travaux précités à savoir 471 600 € pour les travaux de déconnexion des bassins versants (Agence de l'Eau) et 82 300 € pour les travaux d'auto-surveillance (52 800 € agence de l'Eau et 29 500 € conseil général). Ces versements n'interviendront cependant qu'après réception de l'ensemble des chantiers.

Compte-tenu de ces projections en matière de travaux d'assainissement, il est proposé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € en laissant le soin au Président d'en négocier les conditions avec les banques et de décider de la date d'ouverture de la ligne selon les besoins en matière de financement.

Débat

Monsieur René Hatt souhaite connaître le coût de mise en place d'une ligne de trésorerie.

Monsieur le Président lui précise que le coût de mise en place s'élève à 1 000 €. Les intérêts sont réglés en fonction des sommes débloquées. Cependant depuis 2 – 3 ans les banques demandent également une commission de non-engagement de la ligne de trésorerie.

Monsieur Francis Guénin souhaite connaître la banque avec laquelle le S.I.C.T.E.U. traite.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit de la banque fédérative du Crédit Mutuel.

Décision

Le comité directeur
Après en avoir délibéré,
sur proposition du rapporteur :

par 25 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €,

à définir la date d'ouverture de cette ligne de trésorerie en fonction des éventuels besoins de financement, le terme de la ligne de trésorerie étant fixé au 31 mars 2016.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 3 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2015

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009, 2 mars 2010, 1^{er} mars 2011, 21 février 2012, 15 février 2013 et du 4 mars 2014, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de

fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes.

Le montant total des charges retenues est celui issu de la situation comptable 2014 à savoir 831 672,33 € contre 825 908,68 € en 2013. L'augmentation des charges en 2014 a été très limitée (+ 5 700 € environ). Elle s'explique par l'augmentation des charges de personnel (+ 2 200 €), celle des amortissements (+ 6 450 €) et celle des charges de gestion courante (+ 2 540 €) Elle a notamment été atténuée par la diminution des charges financières (- 3 540 €). Pour mémoire, ces dernières se sont élevées à 12 273,02 € en 2014 alors qu'elles s'élevaient à 39 061,50 € en 2012 soit une diminution de l'ordre de 68%.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2014, s'établissent comme suit :

Variante 1 : 201 495 €

(200 015 € en 2014), (197 651 € en 2013), (197 623 € en 2012), (192 819 € en 2011), (197 484 € en 2010) (207 729 € en 2009) (190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005) (169 641 € en 2004),

Variante 2 : 243 079 €

(241 310 € en 2014), (237 682 € en 2013), (238 039 € en 2012), (232 410 € en 2011) (237 413 € en 2010) (249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004),

Variante 3 : 284 662 €

(282 605 € en 2014), (277 713 € en 2013), (278 455 € en 2012), (272 001 € en 2011) (277 343 € en 2010) (291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004),

Variante 4 : 343 826 €

(341 317 € en 2014), (336 508 € en 2013), (336 851 € en 2012), (328 819 en 2011) (336 155 € en 2010) (353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007) (261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005) (293 307 € en 2004).

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données fournies par le S.D.E.A. début février 2015.

Comme annoncé en comité directeur du 16 décembre dernier, au cours de l'exercice 2015, le SICTEU aura notamment à faire face aux dépenses liées au programme pluriannuel en cours.

- Solde maîtrise d'œuvre : 84 040 € h.t.
- Solde maîtrise d'œuvre Hohfrankenheim rue de l'Ecole : 10 400 € h.t.
- Travaux d'auto-surveillance : 103 491,41 € h.t.
- Travaux pluriannuel Hohfrankenheim (GCM) : 161 015,50 € h.t.
- Travaux pluriannuel Gingsheim (GCM) : 209 792,50 € h.t.
- Travaux pluriannuel Kirrwiller (GCM) : 62 820 € h.t.
- Travaux pluriannuel Schaffhouse sur Zorn (Wicker) : 81 866 € h.t.
- Travaux pluriannuel Bosselshausen (Wicker) : 192 030 € h.t.
- Travaux pluriannuel Waltenheim sur Zorn (Wicker) : 400 € h.t. (solde)
- Travaux rue de l'Ecole à Hohfrankenheim (Wicker) : 191 771 € h.t.

Soit un montant total de 1 097 626,41 €.

Dans cette perspective, et compte tenu des orientations des membres du bureau visant à limiter voire à éviter le recours à l'emprunt, il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2015 et de retenir, à l'instar des exercices précédents, la variante 1 qui est la plus faible.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour,

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2015

Retient la variante 1 soit un montant total de 201 495 € t.t.c. annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière à Schwindratzheim : validation du projet et habilitation du président à signer une convention de financement avec la commune

La commune de Schwindratzheim envisage la réalisation de travaux portant sur l'extension du réseau d'assainissement unitaire rue du Cimetière. Ces travaux permettront de viabiliser un terrain destiné à l'implantation d'une maison individuelle.

Les travaux d'assainissement consistent à poser environ 30 mètres linéaires de canalisation en PVC de diamètre 315 ainsi qu'un regard de diamètre 1000. Il est précisé que ces travaux nécessiteront le croisement de réseaux existants. Le coût de cette opération est estimé à 5 735 € h.t. soit 6 882 € t.t.c hors frais annexes (essais, contrôles, mise à jour des plans...).

La maîtrise d'œuvre et le suivi de ce chantier seront assurés en interne par Monsieur Léonard Schmaltz de la phase conception jusqu'à l'achèvement des travaux.

S'agissant de travaux permettant l'ouverture d'un terrain à l'urbanisation et l'implantation d'une nouvelle construction, la commune de Schwindratzheim bénéficiera d'une contribution d'urbanisme mise à la charge du constructeur.

De ce fait, et à l'instar du dispositif déjà mis en place avec les communes de Gingsheim, Hohfrankenheim, Bosselshausen, Kirrwiller, Hochfelden, Waltenheim sur Zorn, Wickersheim/Wilshausen, et Zoebersdorf, le S.I.C.T.E.U. assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement et procédera au recouvrement de leur coût auprès de la commune de Schwindratzheim.

Il est proposé au comité directeur de valider ce projet et, pour permettre le recouvrement des dépenses engagées par le S.I.C.T.E.U. d'autoriser le président à signer avec la commune de Schwindratzheim une convention. Il est rappelé que le recouvrement du coût des travaux revenant au S.I.C.T.E.U. s'effectuera au moyen d'un versement unique dans le trimestre suivant la date de réception des travaux.

Débat

Monsieur Léonard Schmaltz explique que ces travaux sont liés à un projet immobilier rue du Cimetière. Suite à une division parcellaire il y a lieu d'étendre le réseau sur une distance d'environ 30 mètres. S'agissant d'une petite extension, nous avons opté pour la solution la moins onéreuse. Les travaux seront suivis en interne.

Monsieur Schmaltz précise ensuite l'état d'avancement des autres travaux en cours. A Hohfrankenheim le S.I.C.T.E.U. procède à la pose d'une double réseau rue de l'Ecole. Pour les eaux usées, il s'agit d'un tuyau de diamètre 250 et pour l'eau pluviale de diamètre 500. Les réseaux sont posés de manière relativement profonds c'est-à-dire à 2,50 mètres

A l'occasion d'une inspection télévisuelle, le prestataire a relevé la présence de tuyaux contenant de l'amiante. Un avenant au marché initial sera donc nécessaire pour prendre en compte ce surcoût. A l'exception des branchements particuliers, les travaux seront achevés dans quelques jours.

A Gingsheim, nous avons affaire à un chantier particulièrement difficile. Il s'agit en effet de poser un tuyau de diamètre 700 à une profondeur de 4 mètres. La terre colle aux engins de chantier. Les rues du village étaient à un moment donné particulièrement sales.

Les travaux à Schaffhouse sur Zorn et à Waltenheim sont terminés depuis environ 2 mois. Ceux de Kirrwiller et de Bosselshausen démarreront courant mai ou juin et clôtureront le programme pluriannuel.

A Bosselshausen nous avons appliqué la procédure du référé préventif. Cette procédure consiste à faire intervenir un expert désigné par le Tribunal pour constater à la fois à l'extérieur et à l'intérieur l'état de conservation des bâtiments situés en bordure de rue. Cette expertise fera foi au cas où un riverain ferait état de dommages consécutivement aux travaux.

Monsieur Léonard Schmalz lance un appel aux délégués pour le dépotage de terre végétale. Les entreprises cherchent des sites, si possible à proximité des chantiers pour réduire les coûts.

Monsieur Jean-Georges Berst souhaiterait disposer d'un plan et du programme des travaux afin que les riverains puisse avoir connaissance de la consistance des travaux.

Monsieur Léonard Schmalz demandera ces documents au maître d'œuvre Artélia. Il précise cependant que les riverains sont au courant puisqu'il a accompagné l'expert et en a profité pour leur parler du projet.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention ci-annexé portant sur les modalités de recouvrement du coût des travaux d'assainissement dans le cadre de l'opération « extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière » à Schwindratzheim,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour,

Valide le projet de travaux portant sur l'extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière à Schwindratzheim dont le coût est estimé à 5 735 € h.t. hors opérations de contrôle, essais et mise à jour des plans de récolement,

Valide les termes du projet de convention organisant les modalités de recouvrement du coût des travaux d'assainissement pour l'opération « extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière »,

Stipule que le montant estimé du coût des travaux pourra faire l'objet d'un ajustement à la date du recouvrement en fonction du coût réel de l'opération résultant du décompte définitif effectué par l'entreprise titulaire du marché,

Autorise le président à signer ladite convention avec la commune de Schwindratzheim,

Charge le président de toutes les formalités liées à l'exécution de la présente décision.

Point n° 5 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2014

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2014, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 235 531,37 € (233 954,26 € en 2013, 227 543,69 € en 2012, 221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005),

montant auquel il convient de rajouter 2 077,50 € pour les vidanges de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 237 608,87 € contre 234 820,26 € en 2013. Les charges du contrat d'exploitation ont augmenté d'environ 0,67% (+ 1 577 €). Cette augmentation est prévue contractuellement.

- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 95 717,10 € (88 441,87 € en 2013, 98 295,88 en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2013 soit un montant de 15 717,10 €. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans - 83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 - du fait de la mise en place d'une filière d'épandage), sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser des travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'est élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé.

Le tonnage de boues produit en 2014 s'élevait fin décembre à 1 104 tonnes contre 871 tonnes en 2013. En 2014, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée en matière de gestion des boues hormis des travaux de réparation d'un coût total de 2 552,36 € (4 042,39 € en 2013) au niveau du chargeur Merlo (batterie, circuit électrique, circuit hydraulique).

D'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues peuvent être mises en œuvre telle la méthanisation. Une étude est en cours afin de déterminer la faisabilité de mise en place d'une telle filière. La réalisation de cette étude d'un montant de 19 500 € h.t. a été confiée à la Lyonnaise des Eaux. Elle est financée à hauteur de 13 650 € par le Conseil Régional (70%). Cette étude n'a pu être menée à terme à ce jour. En effet, une étude complémentaire a été confiée à la Chambre d'Agriculture pour recueillir des informations sur les gisements de matières méthanisables et les motivations effectives des agriculteurs pour l'implantation d'une telle unité de méthanisation près de Schwindratzheim.

- Intérêts de la dette : 11 273,02 € (14 816,99 € en 2013, 41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé 7 496,76 € (7 881,12 € en 2013), les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 2 831,84 € contre 5 373,97 € en 2013, et la ligne de trésorerie 944,42 € contre 1 561,90 € en 2013. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 2 353,99 € en 2012, 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés. En 2014 la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée. Les intérêts versés correspondent à des indemnités pour non utilisation de la ligne de trésorerie.
- Travaux d'investissement à hauteur de 493 460,03 € (281 676,25 € en 2013, 902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 485 445,98 € concernent les travaux sur réseaux, 5 184,05 € des travaux de rénovation du sol au niveau de la salle de réunion et du bureau et 2 830 € l'acquisition d'un nouveau godet pour le chargeur.
- A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2013 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 18 245,57 € h.t.. Le montant des travaux de renouvellement pour 2014 s'établit à environ 27 900 € h.t. (renouvellement de la toile et de la raclette de la table d'égouttage, renouvellement partiel des pièces du filtre presse, renouvellement du débitmètre de la recirculation, grosse réparation de la pompe « eau industrielle », renouvellement complet du surpresseur d'air n° 1, renouvellement du motoréducteur de l'agitateur de la cuve à lait de chaux). Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de

renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

En 2014, le S.I.C.T.E.U. n'a pas remboursé d'emprunts par anticipation contrairement à 2013 (200 000 €). La dette en capital s'établissait fin 2014 à la somme de 1 162 959,10 € contre 1 259 103,59 € en début d'exercice. Le niveau d'endettement du S.I.C.T.E.U. a baissé d'un peu plus de 7,5% en 2014. Il est inférieur à celui d'il y a 10 ans qui s'élevait à 1 506 941,19 €.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements de participations pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant de 76 399,50 € (39 518 € en 2013, 131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires (32 000 €) du fait du démarrage des constructions au lotissement « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim. Il devrait se situer au même niveau en 2015.
- Le montant brut des redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2014 s'élève à 530 806,53 €. Le montant net s'élève à 519 672,85 € (491 838,57 € en 2013, 511 053,80 € en 2012, 489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € en 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après ajout des recouvrements opérés suite à des rectifications de factures (364,42 €) et déduction faite des dégrèvements (11 498,10 €).
- La redevance d'assainissement non collectif d'un montant de 4 050 €. Par délibération du 16 octobre 2012, le S.I.C.T.E.U. a instauré cette redevance pour financer les coûts de fonctionnement du service d'assainissement non collectif pour la période 2013 à 2016 inclus. Le montant de la redevance s'établit à 50 € h.t./an.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 48 976 € (54 317 € en 2013, 66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. Cette prime est en baisse constante.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 182 012 €.
- Les recouvrements pour travaux d'un montant de 11 730 € (impasse des Champs à Schaffhouse sur Zorn).
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 53 867,20 € dont 47 800 € de l'Agence de l'Eau (solde travaux d'amélioration du réseau route de Bouxwiller, bassin de pollution route de Bouxwiller et solde chemin de la Forêt à Hochfelden), et 5 867,20 € du conseil général (solde rue du Général Leclerc à Hochfelden).
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 186 000 €.

Les comptes de l'exercice 2014 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	965 238,07 €
Recettes de fonctionnement dont excédent antérieur d'un montant de 109 855,24 €	1 136 148,95 €
Excédent de fonctionnement	170 910,88 €

Dépenses d'investissement	741 894,52 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	0 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	1 056 830,71 €
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	0 €
Excédent d'investissement	314 936,19 €

Excédent global	485 847,07 €
-----------------	--------------

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2014 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Adrien Drulang vice-président.

Débat

Madame Séverine Straumann chef d'Agence Territoriale Alsace Nord du groupe Suez Environnement présente à l'aide d'un power point les résultats d'exploitation de la station. Ce document sera transmis à l'ensemble des délégués.

Concernant la gestion des boues, elle propose l'installation d'une centrifugeuse qui permettra de doubler la capacité de la filière boue qui arrive à saturation. Une centrifugeuse est un équipement plus fiable d'un point de vue technique qu'un filtre-pressé et permet en outre d'obtenir une meilleure déshydratation.

On note depuis 5 ans au niveau de la station une augmentation régulière des charges entrantes. Ce phénomène est lié aux travaux d'amélioration de la collecte réalisés par le S.I.C.T.E.U. On note également une diminution du volume de boues du fait de la réduction des arrivées d'éléments minéraux suite à la déconnexion des bassins versants.

Les travaux de renouvellement des équipements ont été particulièrement importants. Les dépenses se sont élevées à la somme de 53 380 €. Il a notamment fallu remplacer plusieurs pompes, le surpresseur et des éléments du filtre-pressé.

Le secrétaire du S.I.C.T.E.U. présente ensuite le bilan de l'exercice 2014 et le met en perspective avec les prévisions budgétaires 2015 en s'appuyant sur les documents remis aux délégués.

Il rappelle que dans un souci de prudence et de bonne gestion, le S.I.C.T.E.U. effectue des provisions pour risques et charges. Il s'agit de provisions semi-budgétaires donc bien réelles puisque les crédits inscrits sont thésaurisés. En effet, les installations du S.I.C.T.E.U. sont soumises à des aléas techniques il est donc important au-delà des crédits budgétaires, de disposer de réserves financières permettant de faire face à des urgences.

Décision

Le comité directeur
Après en avoir délibéré,
sur proposition du vice-président,

par 24 voix pour

- approuve le compte administratif de l'exercice 2014 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2014 joint au compte administratif.

Point n° 6 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2014

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2014. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 170 910,88 €, et un excédent d'investissement de 314 936,19 €. Le résultat global positif de l'exercice s'établit à 485 847,07 €.

Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Gaby Michel receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, sur proposition du Président :

par 25 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2014

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 7 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente, dans un premier temps, d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté, le cas échéant, des restes à réaliser. En 2014, le S.I.C.T.E.U. n'a pas inscrit de restes à réaliser.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2014 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 170 910,88 €. Cet excédent s'élevait à 286 016,92 € en 2013, 359 855,24 € en 2012, 503 864,85 € en 2011, à 567 837,64 € en 2010 à 232 759,47 € en 2009 et à 238 659,89 € en 2008. La section d'investissement fait apparaître un résultat positif d'exécution d'un montant de 314 936,19 €.

Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2014, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves : 150 000 €.
Excédent de fonctionnement reporté 20 910,88 €.

Décision

Le comité directeur
Après en avoir délibéré,
sur proposition du rapporteur :

par 25 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 autres réserves 150 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 20 910,88 €

Point n° 8 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2015

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 122 065 € incluant un excédent reporté de 20 910,88 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 1 671 095 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 150 000 €. Ce budget ne comporte pas de restes à réaliser.

En matière de travaux sur les réseaux, le budget prévisionnel 2015 s'établit à 1 403 600 €. Ce budget était de 1 237 132 € en 2014. Les travaux du programme pluriannuel représentent un montant de 944 200 € soit 56% des dépenses d'investissement. Le Président estime qu'il serait de bonne gestion en 2015, de

solder l'ensemble des opérations engagées et de ne pas prendre d'engagements nouveaux sauf nécessité. Il convient notamment de solder les travaux d'auto-surveillance qui, malgré une exécution rapide du chantier, n'ont pu être réceptionnés en raison de problèmes techniques non résolus à ce jour sur certains ouvrages en matière de transmissions de données. A noter cependant une bonne nouvelle puisque en date du 22 décembre 2014, l'Agence de l'Eau a notifié au S.I.C.T.E.U. une subvention d'un montant de 471 000 € pour les travaux du programme pluriannuel soit un taux d'aide d'environ 50%.

Les tranches fermes et conditionnelles à réaliser ou en cours d'exécution sont les suivantes :

- Déconnexion bassin versant Hohfrankenheim : 161 015,50 € h.t. (marché GCM),
- Déconnexion bassin versant Schaffhouse sur Zorn : 81 866 € h.t. (marché Wicker),
- Déconnexion bassin versant à Kirrwiller : 62 820 € h.t. (marché GCM),
- Déconnexion bassin versant à Bosselshausen : 192 030 € h.t. (marché Wicker),
- Elimination ECP à Waltenheim sur Zorn : 393,25 € h.t. (solde marché Wicker),
- Elimination ECP à Gingsheim : 209 792,50 € h.t. (marché GCM)
- Déplacement réseau à Wickersheim rue du Foyer – trx et MO : 177 500 € h.t. (estimation),
- Déclaration d'intérêt général Hohfrankenheim rue des Vergers : 2 000 € h.t.
- Avenant 1 (amiante) Hohfrankenheim rue de l'Ecole : 42 500 € h.t. (estimation),
- Chemisage route de Strasbourg Hochfelden : 21 000 € h.t.

Il est précisé que le marché de travaux portant sur l'auto-surveillance avait été notifié à la Lyonnaise des Eaux en date du 27 janvier 2014 pour un montant de 105 546,70 € h.t. Par ailleurs, les travaux d'assainissement rue de l'Ecole d'un montant de 191 771 € h.t. sont réalisés hors programme pluriannuel dont 105 474 € au titre des eaux pluviales.

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien sur les réseaux s'élève à la somme de 1 403 600 € (montant arrondi) soit un peu plus de 50% du budget total (46% en 2014).

- 1 403 600 € : réseaux
- 40 000 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est enfin précisé que le budget 2015 fait appel à l'emprunt de manière modérée soit un montant prévisionnel de 447 225 €. Au cours des 3 exercices précédent, le S.I.C.T.E.U. n'a pas eu recours à l'emprunt.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2015.

Décision

Le comité directeur
Après en avoir délibéré,
sur proposition du rapporteur :

par 25 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2015 :

Dépenses d'exploitation :	1 122 065 €
Recettes d'exploitation :	1 122 065 €
Dépenses d'investissement :	1 671 095 €
Recettes d'investissement :	1 671 095 €

Divers

Le Président informe les délégués que le projet de méthanisation « bat de l'aile ». Les installations du S.I.C.T.E.U. sont un peu isolées et ne permettent pas des approvisionnements assez fiables en volume en matière première. Les distances sur le plan du transport constituent également un handicap. Il convient également de souligner que nous n'avons pas vraiment de partenaire local dans le cadre de ce projet.

Il y a actuellement des menaces qui pèsent sur les syndicats en général. Le Gouvernement veut en réduire le nombre. En matière d'eau et d'assainissement le projet de loi « NOTRE » prévoit leur intégration au sein des communautés de communes.

Le Président rappelle que le S.I.C.T.E.U. intégré a permis d'avoir une vision globale à l'échelle d'un bassin versant et d'obtenir des subventions importantes pour le financement des investissements.

Il a également permis de maîtriser les coûts et les tarifs de l'assainissement.

Le Président fait part aux délégués que sans vouloir s'accrocher à son poste, il ne souhaite pas abandonner « l'outil » S.I.C.T.E.U. qui permet de prendre les décisions localement et d'être réactif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.